

le mardi 31 mai 2005

13 h

Prière.

L'hon. M. Mockler accueille à la Chambre Garret FitzGerald, ex-premier ministre de l'Irlande.

L'hon. M^{me} Blaney dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Un monde meilleur pour les femmes : Aller de l'avant : 2005-2010*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Foran :

53, *Loi modifiant la Loi sur les coroners* ;

par M. Arseneault :

54, *Loi sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines.

Il est unanimement convenu de limiter le débat sur la motion 91 et à conclure la période des motions émanant des députés à la fin de ce débat.

Conformément à l'avis de motion 91, M^{me} Weir, appuyée par l'hon. E. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que le cancer est la principale cause de décès prématuré au Canada ;

attendu que les taux de cancer sont en forte hausse en raison surtout du vieillissement et de l'accroissement de notre population ;

attendu que le nombre de cas de cancer augmentera de plus de 60 % au cours de la prochaine décennie si aucune mesure n'est prise ;

attendu que le cancer a coûté en 1998 seulement plus de 14 milliards de dollars aux Canadiens et Canadiennes et que ces coûts devraient augmenter ;

attendu que la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer a été élaborée par plus de 700 spécialistes des soins aux cancéreux et personnes ayant survécu au cancer afin que le système de santé canadien soit prêt à répondre à la demande croissante ;

attendu que le Canada ne sera pas prêt à relever le défi que représente le cancer à moins que des mesures ne soient prises immédiatement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement fédéral de mettre en oeuvre et de financer une stratégie nationale de lutte contre le cancer, en collaboration avec les provinces et toutes les parties prenantes.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 91, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2005-2006

	Votés (\$)
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES	
Gestion des ressources humaines	5 427 000
Moins : crédits législatifs	38 000
Votés	5 389 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Régimes d'avantages sociaux	35 803 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	483 000
Programme de stages et de renouvellement dans les services publics du Nouveau-Brunswick	1 426 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 73	(27 mai 2005);
documents demandés dans l'avis de motion 77	(30 mai 2005).